



## Facture en sous traitance impayée

Par **Danlo75**, le **31/08/2021** à **11:14**

Bonjour

En tant que société nous avons été dépêché en début d'année en tant que sous traitant au près d'un de leur client en l'occurrence une mairie, pour une retransmission vidéo de leur conseil municipal (prestation effectuée sans aucun problème) .

Malgré plusieurs relances infructueuses par mail de notre part nous sommes toujours en attente de notre règlement.

Pouvons nous demander à leur client d'honorer cette facture

Avec nos remerciement , très cordialement.

Par **P.M.**, le **31/08/2021** à **13:52**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez un bon de commande et de qui il émane...

Par **Maître RICHEZ**, le **31/08/2021** à **17:08**

Bonjour, vous pouvez potentiellement agir sur le fondement de l'action direct du sous-traitant.

Il s'agit d'une action permettant au sous-traitant n'ayant pas été payé par l'entrepreneur principal d'agir directement auprès du maître d'ouvrage.

Pour cela vous devez avoir été agréé par le maître d'ouvrage.

Je reste à votre disposition si besoin,

Maître RICHEZ, avocat au barreau d'Amiens

[www.richezavocat.fr](http://www.richezavocat.fr)

Par **P.M.**, le **31/08/2021** à **17:16**

Je ne comprends pas où serait le maître d'ouvrage puisqu'il s'agit d'une mairie pour une retransmission vidéo du conseil municipal...

Par **Maître RICHEZ**, le **31/08/2021** à **17:36**

Bonjour, je suis parti du fait que Danlo75 nous informe que sa société a agi en tant que sous-traitant et qu'il a agi au nom d'une société qui a pour client une mairie.

Partant il y a donc 3 parties :

un sous-traitant (Danlo75),

l'entreprise principal (la société ayant pour client la mairie)

le maître d'ouvrage (la mairie).

Cdt

Maître RICHEZ, avocat au barreau d'Amiens [www.richezavocat.fr](http://www.richezavocat.fr)

Par **P.M.**, le **31/08/2021** à **17:45**

On peut même ajouter la trésorerie, mais sans bon de commande...